



Nouméa, le 4 octobre 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suite à l'assignation du CTOS-NC et de Monsieur Christophe Dabin par Monsieur Paul Poaniewa le 3 août 2020, le Tribunal de Première Instance de Nouméa avait débouté M. Poaniewa de l'ensemble de ses demandes et l'avait condamné à payer au CTOS et à M. Dabin la somme de 120 000 F cfp sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile.

M. Poaniewa s'était pourvu en Appel pour contester le jugement du Tribunal de Première Instance. Après une longue attente, le délibéré de la cour d'Appel de Nouméa a été rendu hier : il a confirmé le jugement du Tribunal de Première Instance et a condamné M. Poaniewa à payer au CTOS et à M. Dabin la somme de 200 000 F chacun au titre des frais irrépétibles.

L'équipe élue confortée dans sa légitimité se félicite de la fin de cet épisode judiciaire. Elle poursuivra avec détermination, comme elle l'a fait depuis mai 2020, son travail au service du collectif et de l'unité du mouvement sportif en accompagnant les ligues, comités régionaux et fédération et en travaillant avec nos partenaires institutionnels.

Les activités et dossiers ne manquent pas pour l'équipe du CTOS :

- Mise en place des Conférences ANS ;
- Travail avec le gouvernement sur le financement du sport ;
- Préparation des Jeux du Pacifique SAL 2023 et suivi des entraîneurs en partenariat avec l'INSEP et la DJSNC ;
- Poursuite du programme « Les Ailes du Sport OPT » pour encourager les femmes à s'investir dans la gouvernance de nos structures ;
- Poursuite de l'accompagnement des bénévoles à travers le suivi CRIB et le programme de formations CIPAC et de soirées thématiques ;
- Organisation du Total Energies Sport Girl Challenge et des McDonald's Sport Holiday Camps destinées à encourager la pratique sportive des jeunes ;
- Mise en œuvre opérationnelle du Pass Sports CAFAT ;
- Poursuite de la valorisation des clubs formateurs et des résultats de nos meilleurs sportifs avec la BNC ;
- Poursuite du programme de lutte contre les violences sexuelles dans le sport ;
- Poursuite de la promotion du sport santé et du sport en entreprises avec l'ASSNC et CIPAC.

Bien sportivement.

Les membres du conseil d'administration du CTOS-NC